



BULLETIN MUNICIPAL TRIMESTRIEL N° 43



Photo de Gilles Agrech (depuis le bas de la route du Barry)

LE MOT DU MAIRE

Depuis sa création en 1999, notre commune adhère au Parc naturel régional des Causses du Quercy, qui s'étend sur 185 000 hectares et compte 95 communes pour 30 000 habitants.

Ses missions et objectifs sont régis par une Charte qui s'étend sur une durée de quinze ans ; celle en vigueur date de 2012 et doit être renouvelée en 2027. Cette Charte fixera les nouveaux objectifs à l'horizon 2042 sur la base d'un projet commun. Sa révision est donc un moment essentiel pour l'avenir du territoire !

Le Parc est un atout très important pour toutes les communes et pas seulement pour des villages touristiques ! Il nous offre notamment un accompagnement technique, permet l'accès à des subventions spécifiques de l'Etat et de la Région et impulse de nombreuses activités liées à la spécificité de notre Causse (Causseries, Fête du Pâturage...).

Le Parc écrit son avenir avec toutes les parties prenantes de son territoire. En tant qu'habitant, votre avis est précieux pour aider à définir les ambitions et orientations du futur projet de territoire. C'est ensemble que nous agirons pour nous adapter aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

A cet effet, plusieurs actions de concertations ont été conduites : réunions-débat publiques, randonnée « transhumance 2042 », conférence des maires, et une enquête est toujours accessible sur le site du Parc avec le lien <https://fr.surveymonkey.com/r/cap2042>.

Participez et donnez votre avis !

Voici donc revenu l'été et ses animations traditionnelles, toujours aussi appréciées bien au-delà des seuls lugagnacois, un été que je vous souhaite plein de bons moments et de belles rencontres !

François Reymann

SOMMAIRE

Le mot du Maire 1

Sommaire 2



VIE MUNICIPALE

Informations municipales 3/4

Actions collectives - **S**olidarité 5

Procès-verbaux des Conseils Municipaux 7/8



INFORMATIONS DIVERSES



De bouche à oreille 9/10



LUGAGNAC : ses habitants, sa vie locale, son patrimoine

Du côté des Amis de Lugagnac 11

Balade dans les airs 12



LES PAGES RECREATIVES

La page d'histoire de Maxime 13/14

Vos jeux 15/16

Vos photos souvenirs 17 à 24

Mairie de Lugagnac

Tél : 05 65 24 30 91

Mail : mairie.lugagnac@orange.fr

Site internet :

<https://www.lugagnac46.fr>

Vie municipale



INFORMATIONS MUNICIPALES



SECRETARIAT

Fermeture pour congés
du 05 au 25 août inclus.
Réouverture le 26 août

PERMANENCES DES ELUS

Les mardis 06, 13 et
20 août de 10h à 12h



Pour la troisième année consécutive, Le Mémo Club s'est déroulé de janvier à juin.

Nous avons eu le bonheur de retrouver d'anciens participants ainsi que d'accueillir de nouveaux arrivants. Cette année, grâce à une subvention accordée à la commune par la CARSAT Midi Pyrénées, nous avons pu bénéficier pour nos séances d'un nouveau matériel audiovisuel. Le rétroprojecteur et l'écran nous ont permis de proposer des exercices visuels dans d'excellentes conditions.

Le cycle de 6 séances s'achève dans la bienveillance et la bonne humeur avec le partage d'un goûter gourmand concocté par les participants. Nous espérons renouveler cet atelier l'année prochaine.



Nous rappelons que le Mémo Club est un atelier dédié à l'entretien de notre mémoire et de nos facultés intellectuelles. Il est gratuit et ouvert à tous les habitants de Lugagnac.

Les animatrices

Stéphanie Agrech et Martine Montagné

TRAVAUX



- **Chemin des Adrets** : des travaux ont été réalisés sur les *ralentisseurs*. L'entreprise doit les finaliser avec un nouveau goudronnage.
- **Travaux d'enfouissement des réseaux** : démarrage en juin route du Barry.
- **Balayage du sol et marquage des emplacements de parking place de l'église** : prévus les 8 et 9 juillet.



SOIREE D'INITIATION ET D'OBSERVATION ASTRONOMIQUE DU 15 JUIN



Organisée par la municipalité, cette soirée, animée par Emmanuel Thiers, l'astronome averti, passionné et très sympathique d'ASTRONOMADE, a réuni une dizaine d'amateurs expérimentés ou de découvreurs de cette science passionnante.

Une parenthèse hors du temps : imaginez un véritable observatoire ambulant, déployé dans la Salle des Fêtes.

Une fois installés à l'intérieur de cette petite enceinte, nous avons pu découvrir la voie céleste qui défilait au plafond de l'observatoire et écouter Emmanuel remonter le temps avec les débuts de l'astronomie, les premières grandes découvertes, les évolutions de cette science au travers des siècles et des cultures.

De la pédagogie, avec la présentation de vidéos dans l'observatoire, à la réalité sous notre remarquable ciel étoilé, chacun a pu passer de l'initiation à la pratique en extérieurs avec l'accès aux télescopes mis à disposition. Que la terre est belle, vue d'en haut et que l'univers est passionnant, vu de notre si petite boule ronde, au regard de ce monde fascinant dans lequel elle gravite.

Merci à la météo qui s'est montrée clémente pour cette expérience nocturne et à Claude pour le prêt de son champ.

Bon à savoir : ASTRONOMADE, partenaire du Parc naturel régional des Causses du Quercy, organise tout au long de l'année des animations (observations astronomiques, stages, pour petits et grands) y compris durant les vacances scolaires. L'Observatoire Astronomique des Causses du Quercy (causses de St Martin Labouval) est ouvert tous les mercredis sur réservation en plus des soirées habituelles. Une belle sortie avec des amis, des enfants ou petits-enfants.

Pour en savoir plus

www.astronomade.com

contact@astronomade.com

Tél : 06 61 16 32 68

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES Quelques chiffres

30 JUIN - 1^{er} tour

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	139		
Abstentions	21	15,11	
Votants	118	84,89	
Blancs	2	1,44	1,69
Nuls	1	0,72	0,85
Exprimés	115	82,73	97,46

07 JUILLET – 2^{ème} tour

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	139		
Abstentions	16	11,51	
Votants	123	88,49	
Blancs	3	2,16	2,44
Nuls	1	0,72	0,81
Exprimés	119	85,61	96,75

ACTIONS COLLECTIVES

VIDANGE DE FOSSES	<p>La liste est affichée en Mairie. Date limite d'inscription pour l'année : 31 octobre Tarifs disponibles au secrétariat de la Mairie.</p>
RAMONAGE	<p style="text-align: center;">Inscriptions : Important</p> <p>Compte tenu du faible nombre d'inscriptions en Mairie voici les nouvelles modalités pour les inscriptions</p> <p><u>Pour les anciens clients</u> : le prestataire prendra directement contact avec les personnes qui ont fait appel à ses services en 2023.</p> <p><u>Pour les nouveaux clients</u> : si vous avez besoin d'une intervention avant la fin de l'année et que vous ne vous êtes pas inscrits en Mairie, contactez-le rapidement.</p> <p>Kévin Theil : 06 45 89 29 79 (tarifs dans l'Echo des Cazelles du printemps 2024.</p>



SOLIDARITÉ

PROCHAINE JOURNÉE CITOYENNE Le samedi 14 septembre 2024



Les chantiers (report de la journée de mai annulée en raison de la météo) :

- Nettoyage du hangar municipal,
- Petit patrimoine : débroussaillage (prévoyez du petit matériel, des tronçonneuses et des tenues adaptées),
- Entretien du lac du Pouzet et du lavoir

Nous vous espérons nombreux à participer à cette nouvelle matinée solidaire, puis au repas partagé. Vos petits plats salés ou sucrés font toujours le régal des convives.
 Merci d'avance.

Courrier de Madame Marike Veldhuizen-Hafakker

« Je tiens à remercier tous les habitants de Lugagnac et les Amis de Lugagnac pour toutes les condoléances, les mots gentils, les fleurs et les cartes.

C'était encourageant, réchauffant le cœur.

Il est bon de savoir que mon cher mari Henry était si apprécié dans cette France bien-aimée et Lugagnac.

Construire sa maison ici était son grand rêve et sa passion. Il avait toujours hâte de revenir à Lugagnac. Il est désormais important pour moi de poursuivre son rêve, peu importe la difficulté.

C'est pourquoi votre gentillesse m'aide ».



Procès-Verbaux des réunions du Conseil Municipal

Procès -Verbal Réunion du 23 février 2024

Etaient présents : François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Yannick MONTAGNÉ, Norbert FLACONÈCHE, Laurence MARY, Catherine MORIN, Jean-François VIGNES.

Absente excusée : Sophie WALTER, ayant donné pouvoir à Catherine MORIN

Absent : Vincent LAGARRIGUE

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 16h45.

Madame Catherine MORIN est nommée secrétaire de séance.

I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 01 décembre 2023 :

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Délibérations :

II – I – Budget 2023 de la commune :

Approbation du compte administratif et de gestion 2023

Les règles de la comptabilité publique dissocient les rôles de l'ordonnateur (Maire) et du comptable (Trésor public).

Le compte administratif est le document comptable tenu par l'ordonnateur qui rassemble toutes les recettes et les dépenses de la commune. *Le compte de gestion* répertorie toutes les opérations réalisées par le comptable à la demande et pour le compte de l'ordonnateur.

Les deux documents doivent être sincères, concordants et validés par le Conseil Municipal.

Les comptes 2023 sont présentés et expliqués par Monsieur MONTAGNÉ ; leur synthèse s'établit comme suit :

A) *Pour la section fonctionnement :*

- dépenses : 99 467.60 euros

- recettes : 148 935.68 euros

- résultat : 49 468.08 euros

- résultat net (incluant le report 2022 de 47 712.94 euros) : 97 181.02 euros d'excédent

B) *Pour la section investissement :*

- dépenses : 97 497.07 euros

- recettes : 109 594.06 euros

- résultat : 12 096.99 euros

- résultat net (incluant le report 2022 de - 18 593.66 euros) : - 6 496.67 euros de déficit

C) *Situation des restes à réaliser :*

- dépenses (factures) : 31 565 euros

- recettes (subventions) : 35 151 euros

Solde des restes à réaliser : 3 586 euros

Résultat à la clôture : 94 270.35 euros.

Les membres du Conseil Municipal examinent ensuite le compte de gestion fourni par la Trésorerie et constatent sa concordance avec ces résultats.

Affectation du résultat 2023

Compte-tenu du résultat, le Maire, François REYMANN, propose d'affecter 94 270.35 euros à la section de fonctionnement en recette, 6 496.67 euros à la section d'investissement en dépense avec un besoin de financement de 2 910.67 euros.

- Délibération Budget 2023 de la commune : approbation du compte administratif et de gestion 2023

Pour le vote de cette délibération, le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

La délibération est votée à l'unanimité (8 voix)

- Délibération Budget de la commune : affectation du résultat 2023

La délibération est votée à l'unanimité (9 voix).

II – 2 – Voirie – Validation des voiries d'intérêt communautaire (VIC) pour la commune de Lugagnac

Le chemin des Iris (254 mètres) et la route du Mas de Benech (370 mètres), suite aux travaux de réfection engagés par la commune de Lugagnac en 2023, peuvent désormais être intégrés dans les voies entretenues par la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne. Le Maire propose aux élus de valider ce transfert d'entretien à la CCPLL.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

II – 3 – Salle des Fêtes – Modification de la convention de location et création d'une convention spécifique pour l'emploi du matériel audio-visuel.

Modification de la convention actuelle : suite à la visite de la commission de sécurité du SDIS, la capacité de la salle est désormais de 133 personnes. Il est rappelé que les loueurs sont en charge, par délégation de la Mairie, de la sécurité de la salle et qu'un responsable devra être désigné et formé par un conseiller municipal. La convention sera aménagée en ce sens et quelques précisions seront apportées concernant son environnement immédiat (notamment pour le stationnement et la gestion des déchets)

Création d'une convention spécifique : elle ne concernera que les loueurs qui souhaiteront utiliser le matériel audio-visuel. L'emploi du matériel sera gratuit mais la caution sera portée à 600 €.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

II – 4 - Demande de participation financière de deux établissements scolaires à des séjours pédagogiques :

- Collège Georges Pompidou de Cajarc : séjour du 11 au 15 mars 2024 - 50 € pour un élève
- Collège Sainte Thérèse de Lalbenque : séjour du 28 avril au 3 mai 2024 - 50 € pour un élève

La délibération est approuvée à l'unanimité.

III. Informations et discussions :

III - 1- Personnel : Agent technique communal

L'agent technique occupant le poste cessera son activité le 1^{er} janvier 2025.

Le Maire expose aux élus les différentes solutions de remplacement qui ont été envisagées.

Dans un premier temps, il est retenu la solution de l'ouverture du poste à compter du 1^{er} novembre 2024, afin de prévoir une période de lissage entre l'actuel tenant du poste et son remplaçant.

III - 2 - Fonds de concours de la CCPLL (orientation, projets)

Différents projets sont évoqués : enfouissement des réseaux de la seconde tranche (les Serres), réfection du lac Audry, la refonte du crépi du presbytère ou de l'église. Ce point sera repris lors d'un prochain Conseil municipal.

Le Maire informe les élus du rejet par la MAIF de la demande de subvention de la commune pour un projet relatif au lac Audry.

III – 3 - Le Maire souhaite que la devise de la République figure au fronton de la mairie et présente une plaque signalétique comportant également des drapeaux sérigraphiés. Le Conseil municipal trouve la proposition intéressante mais souhaiterait le maintien des drapeaux en tissu. Une solution avec uniquement RF et la devise va être recherchée.

III - 4 - Chantiers internationaux de jeunes bénévoles (Citrus) : il est décidé de ne pas donner suite à la proposition de l'Association.

III - 5 - Journée Citoyenne : elle est fixée au samedi 18 mai.

III - 6 - Recensement : les habitants ont répondu massivement à l'enquête de l'INSEE, avec quasiment 100% de participation. Les nouveaux habitants inscrits permettraient après validation de porter le nombre total d'habitants du village de 133 à 147. L'organisation confiée à Yannick MONTAGNÉ, et la mission confiée à Pascale PERNET en qualité d'agent recenseur ont contribué à la réussite de cette opération.

III - 7 - Réseaux : une élue souligne la dégradation de la qualité de service pour la téléphonie mobile dans certains secteurs du village. Le Maire préconise des interventions individuelles auprès des prestataires.

III - 8 - Citerne incendie sur le chemin des Adrets : une solution est à l'étude pour l'implanter derrière le hangar. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 22 mars à 18h15 en Mairie.

Procès-Verbal Réunion du 10 avril 2024

Étaient présents : François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Yannick MONTAGNÉ, Norbert FLACONÈCHE, Vincent LAGARRIGUE, Laurence MARY, Catherine MORIN, Jean-François VIGNES.

Absente excusée :

Sophie WALTER

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h15.

Madame Catherine MORIN est nommée secrétaire de séance.

I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 23 février 2024 :

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Délibérations : Budget de la Commune 2024

II-I - Délibération – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024

Quatre taxes sont concernées : le foncier bâti, le foncier non bâti, la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et la CFE (pour les entreprises)

Le Maire propose, comme en 2023, de ne pas modifier les taux de ces différentes taxes.

Après échanges, la délibération est adoptée à l'unanimité.

II-II - Délibération - Vote du budget prévisionnel 2024

Budget de fonctionnement : 248 095,02 euros

Budget d'investissement : 185 784,67 euros

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II-III - Délibération : Autorisation de virement de crédit dans le cadre de la nomenclature budgétaire et comptable M57

L'autorisation est renouvelée dans les mêmes conditions que pour l'exercice 2023 :

- concernant les décisions modificatives, elles seront cantonnées aux frais de personnel,
- pour les autres domaines, délégation serait donnée au Maire,
- une information a posteriori serait donnée aux membres du Conseil

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II-IV – Délibération : Personnel municipal - Prime du pouvoir d'achat exceptionnelle

Cette prime, créée et réglée par l'Etat en 2023 pour certaines catégories de personnel, afin de compenser l'inflation, est maintenue, mais la charge en est désormais imputée aux communes, sans obligation de contribuer.

Après examen du dispositif, les membres du Conseil valident le principe de l'octroi de cette prime dont le montant est déterminé en séance.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

III – Informations et discussions

Zones d'accélération énergies renouvelables :

Le Maire, François Reymann, expose le principe et l'objectif de la détermination de ces zones. Il s'agit d'identifier des sites bâtis ou non bâtis qui pourraient, à l'horizon 2050, devenir des zones d'implantation d'énergies renouvelables et de transmettre ces propositions pour analyse aux services de l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 24 mai 2024 à 18h15 en Mairie.

INFORMATIONS DIVERSES

Troisième édition de la Fête du pâturage à Lugagnac ! Quel succès !



photos : © Florian Excrozailles

Le soleil et le public étaient au rendez-vous le samedi 11 mai à Lugagnac pour la troisième édition de la Fête du pâturage organisée par l'Association Foncière Pastorale de Crégols Lugagnac, l'association des éleveurs Les Caussignols, les communes de Crégols et Lugagnac et le Parc.

L'équipe avait concocté un programme riche pour les petits et les grands autour du pastoralisme : ciné - débat, découverte de la biodiversité, démonstrations de chiens de troupeau, de tonte de brebis et du travail de la laine, marché artisanal, repas gourmand et concert. Un programme qui permet de montrer les liens entre agriculture, territoire, biodiversité et protection incendie.

(Extrait de la LETTRE AUX HABITANTS de mai 2024 – site du PNR)

Au cours de cette journée, il a aussi été possible de déguster le pain cuit par Alain Stevenel, paysan-boulangier, dans notre beau four communal.



QUELQUES NOUVELLES DE L'ASSOCIATION SEMBIUS

Fête de la gratuité

25 août 2024

Cénevières 46330

Déposez ce que vous avez à offrir, ou rien du tout,
prenez ce que vous voulez et gardez votre argent !

10h-17h Dépôts d'objets propres, en bon état et transportables à la main.
Tableau d'affichage pour offres d'objets volumineux.

Animations pour petits et
grands, venez en famille !
Restauration et boissons
sans alcool sur place

Salle culturelle de Cénevières
et en plein air
Une initiative citoyenne
avec la participation
d'associations locales
et de personnes motivées

ASSOCIATION
SEMBIUS



De bouche à oreille

Cela s'est passé, se passe ou se passera à Lugagnac

En 2001, Lugagnac fit parler de lui par l'intermédiaire d'Armand Escudéry, dit aussi « le chasseur d'orages ». Un petit reportage le montrait alors à la télévision, en pleine action. L'INA (ex-Institut National de l'Audiovisuel devenu ARCOM), en conservant les petits et grands faits de notre histoire audiovisuelle, permet de faire resurgir des images d'un temps passé.

C'est ainsi qu'en la semaine météorologiquement plus que perturbée de début mai 2024, France 2 a ressorti et diffusé le 2 mai dans Télématin le petit court métrage représentant Armand en pleine action, filmé en 2001.

Dans ce reportage, l'on voit Armand franchir le magnifique porche de sa maison de la place de la Mairie, ouvrir les portes de l'église avec les clés alors à lui confiées par le Maire, Pierre Ramond, et sonner vigoureusement les cloches.



Certains anciens se souviennent de lui et, quitte à faire sourire les sceptiques, déclarent accorder un certain crédit aux pouvoirs d'Armand pour bouter les orages hors des cieux de Lugagnac, et plus encore pour épargner aux futures récoltes la chute d'une grêle dévastatrice.

Voici quelques-uns de leurs propos :

- *Bernard a vu de ses yeux, après des heures d'obstination de notre sonneur de cloches, les nuages accumulés au-dessus de sa tête finir par s'écarter, puis s'éloigner, allant ainsi commettre leurs méfaits sur d'autres lieux,*
- *Gisèle se rappelait, dans son article sur les cloches de l'église, « qu'il fallait sonner la petite longtemps à la volée afin d'éloigner des futures récoltes les orages destructeurs ; Armand Escudéry, mari de Juliette notre dernière et chère épicière, l'a souvent fait »,*
- *Thierry se rappelle que Emile venait en renfort quand l'orage tournait longtemps au-dessus du clocher et que les bras d'Armand commençaient à faiblir ; il précise que ce n'étaient pas les cloches mais uniquement la petite cloche qui produisait les ondes aptes à dérouter les orages.*
- *Marcelle se rappelle que si effectivement Armand excellait dans sa mission, ce n'était pas toujours pour le plaisir de communes voisines qui, lorsqu'elles entendaient la cloche, s'inquiétaient de voir les nuages changer de direction et craignaient que les menaces ainsi détournées de Lugagnac ne viennent se déverser au-dessus de leurs têtes, au plus grand dam de leurs propres cultures.*

Pour ceux d'entre vous désireux d'en savoir plus sur ces protecteurs des récoltes, ci-dessous un extrait de l'article « Sonner les cloches, un repère contre le mauvais temps », paru dans la Géographie, vol. 1585, no. 2, 2022, pp. 64-65.

« Depuis des siècles, sonner les cloches pouvait être un moyen de se prémunir des orages et de leurs conséquences néfastes sur les récoltes. Pratique datée et oubliée ? Pas tout à fait car encore en 2002, Stéphane Valenti partait à la rencontre des chasseurs d'orages en pays basque dans son documentaire « Tempestaires et faiseurs de pluie ». On y croisait des sonneurs de cloches, qui, entre sérieux et espièglerie, narraient leur recours aux cloches pour éloigner les orages... Dès le VIII^e siècle et la bénédiction des cloches, la pratique est mentionnée dans les archives. Elle est ensuite abordée dans de nombreux textes jusqu'à devenir presque incontournable au XVIII^e siècle. Partout en France, les sonneurs doivent actionner les cloches lorsque l'orage approche sous peine d'être tenus pour responsables des effets potentiellement dévastateurs de l'orage. Les obligations sont inscrites dans les règlements. Le bruit était censé apporter suffisamment de vibrations dans l'air pour détourner l'orage ».



LE VIDE-GRENIERS ET LES TALENTS :

Les activités ont commencé le 9 mai avec le vide-greniers et les Talents.

Ce ne fut pas sans inquiétude que les Amis de Lugagnac ont démarré leur saison d'activités. Une météo pour le moins exécrable pouvait faire douter de la réussite du premier évènement de l'année. Mais la chance a voulu que la journée se déroule sous un soleil si ce n'est de saison du moins propice à mobiliser les amateurs de chine et les découvreurs de talents. Ce fut en définitive un vrai succès !

Si moins de stands furent réservés que d'autres années (la faute à la météo), on vit déambuler dans les allées nombre de visiteurs heureux de pouvoir enfin mettre le nez dehors pour venir à Lugagnac. Les Talents, dont les

stands étaient répartis le long du parcours ont ainsi pu bénéficier de la visite des promeneurs et faire découvrir leurs œuvres. Bravo à Aurélia, Dom, Marie, Catherine, Gise, Laurence, Karine, Sylvie, Alice.

Et que dire des espaces buvette et petite restauration qui n'ont pas désempé. Ils n'étaient pas trop de trois à la buvette et de sept à la restauration pour satisfaire assoiffés et affamés. 22 kilos de saucisses, 55 kilos de frites et plusieurs saladiers de taboulé ont été vendus !

Et n'oublions pas tous ceux qui, dès potron-minet pour l'accueil des exposants, jusqu'à la clôture de la journée avec les inévitables rangements, ont été à pied d'œuvre sans relâche.

LES CHORALES :

Le 2 juin les chorales du Petit Choeur de Lugagnac et de Chantier Voix de Limogne offraient aux amateurs une quinzaine de chants liturgiques ou populaires, dont certains en provenance du bout du monde. L'église était comble avec plus d'une centaine de spectateurs. Chaque chorale s'est ainsi produite avec 8 chansons. Le point d'orgue fut la réunion des chorales pour deux chants magnifiques.

(Photos en fin de bulletin).

Un intervalle à la fois convivial et émouvant, devant un parterre charmé.

Pour prolonger ce moment hors du temps un apéritif concocté par les membres des deux chorales a été offert en fin d'après-midi.

C'est un vrai privilège pour notre petit village de pouvoir vivre ces instants qui favorisent plaisir des retrouvailles, rencontres et échanges.

AGENDA D'ÉTÉ

Eté	
	11 juillet - Concert Lot Allegro
 Fête du village	27 / 28 juillet - Fête votive Le 27 : Concours de pétanque / Tea-time En soirée : concerts, petite restauration Le 28 : Repas traditionnel le soir
	7 août : Marché Gourmand et concert



APPEL À VOLONTAIRES

La fête votive requiert toujours la contribution de nombreuses bonnes volontés pour assurer son bon déroulement.

Des renforts, même occasionnels, même sur une courte plage de temps, sont indispensables.

N'hésitez plus, franchissez le pas et contactez-nous pour en savoir plus et trouver votre place dans l'équipe.

Les activités régulières

Randonnée : chaque premier samedi du mois.

Départ devant l'église à 09h00.

Pétanque : depuis le mois de mai au boulodrome, le vendredi soir

Chorale : le lundi à 17h30 à la Salle des Fêtes. Si vous avez envie de chanter, n'hésitez pas à prendre des renseignements et/ou à vous inscrire auprès de Michelle au n° 06 74 40 98 89.

LES AMIS DE LUGAGNAC - Contacts :

Tél : **07 49 10 42 09**

Courriel : amisdelugagnac@gmail.com

N'hésitez pas à consulter la page des Amis de Lugagnac sur le site de la Mairie :

« <http://www.lugagnac46.fr/les-amis-de-lugagnac> »



Notre zoologue local, Vincent, nous emmène en balade.

Voilà bien longtemps que Vincent ne nous avait pas proposé de l'accompagner dans l'une de ses explorations. Cette fois-ci, il va falloir lever les yeux pour le suivre.
C'est parti !



UN AIGLE MANGEUR DE SERPENTS SUR LE CAUSSE DE LUGAGNAC

Depuis quelques années un oiseau majestueux survole entre mars et septembre notre causse. Il est probable que vous ayez rencontré le Circaète Jean-le-Blanc, une espèce devenue rare en France. Ce grand rapace a élu domicile sur notre commune. Identifiable avec les autres rapaces par une silhouette de vol caractéristique massive en forme de M ou en stationnaire (vol du Saint Esprit) qu'il affectionne particulièrement pour repérer ses proies.

Le dessous du corps blanc plus ou moins parsemé de taches beige à chocolat, plastron brun de taille et d'intensité variables. Le dessus est bicolore, la tête et les couvertures brun clair contrastent avec les rémiges (grandes plumes ou pennes des ailes) brun foncé. La queue est barrée de trois bandes noires bien séparées. Au poser, il présente une tête ronde avec de grands yeux jaunes rappelant un rapace nocturne.



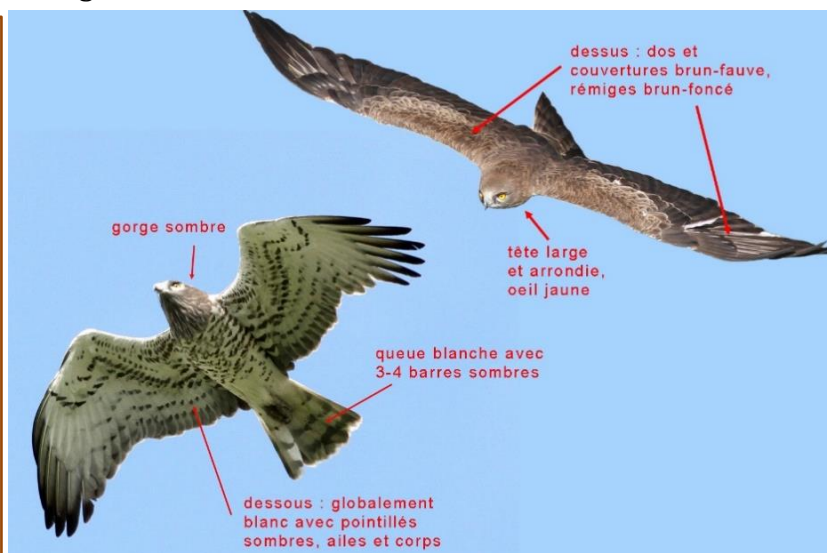
L'aigle porte bien son nom Spécialisé ; il se nourrit presque exclusivement de reptiles, principalement des serpents, y compris venimeux, contre lesquels il n'est pas immunisé et qui représentent 70 à 96% des proies. Les grandes couleuvres (jusqu'à 1m50) sont les plus recherchées mais toutes les espèces d'ophidiens sont concernées. Les autres proies en faible nombre comprennent des vertébrés (petits mammifères, batraciens, oiseaux) et des invertébrés (insectes, vers).

D'après plusieurs travaux l'estimation du nombre de serpents prélevés par un couple et son jeune pendant sa présence en Europe serait de 700-800 individus (maximum cité de 1500). La ration quotidienne moyenne d'un adulte est d'environ 160 g.

Taille/poids :

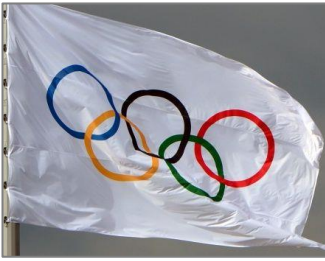
- Il est plus grand qu'une buse : Longueur totale de 62 à 67 cm contre 40 à 52 cm pour la buse variable
- Envergure de 1.70m à 1.90m contre 1m à 1.40m pour la buse variable
- Poids : 1200-2000 g (mâle), 1300-2300 g (femelle).

Il survole régulièrement les alentours du village mais a une prédilection pour les zones un peu plus ouvertes des combes et traverse surtout les zones comme Bouygues Longues, Puy de ferrières.





LES PAGES RÉCRÉATIVES



Maxime nous raconte quelques faits qui ont marqué les Jeux Olympiques depuis les années 1900 jusqu'en 2000.

Les cinq anneaux entrelacés représentent les cinq continents unis par l'olympisme. Quant aux six couleurs (en incluant le blanc en arrière-plan), elles représentent toutes les nations. En effet, au moins l'une de ces couleurs était présente dans le drapeau de chaque pays, lors de la création du drapeau.

Si les Jeux Olympiques – dits "Jeux Antiques" en référence à l'époque qui les a vus naître – datent du XIII^e siècle avant Jésus-Christ, les historiens les font officiellement débiter le 1er juillet de l'an 776 av. JC, date de la première liste de vainqueurs découverte par les archéologues.

Mais en 394, soit plusieurs centaines d'années après leur création à Olympie, en Grèce, les Jeux sont interdits. Ce n'est qu'en 1896 que la célèbre compétition sportive est remise au goût du jour par Pierre de Coubertin qui crée, à cette occasion, le Comité international olympique (CIO). Et depuis cette année-là, les Jeux Olympiques ont été le théâtre de bien des rebondissements !

Jeux Olympiques de Paris, en 1900 : les femmes intègrent la compétition

Le Comité international olympique décide (enfin !) d'ouvrir la compétition sportive aux femmes, qui en sont exclues depuis l'Antiquité puisque les jeux étaient, à cette époque, synonymes de "virilité". Toutefois, seule une poignée de disciplines leur est alors accessible : le tennis sur gazon, la voile, le croquet, l'équitation et le golf. Cette année-là, sur 997 participants, 22 athlètes sont des femmes.

Jeux Olympiques de Chamonix, en 1924 : naissance des Jeux Olympiques d'Hiver

Il faut attendre 1921 pour que le Comité International Olympique décide d'organiser l'équivalent hivernal des Jeux Olympiques. En 1924, à Chamonix, débarquent pour la première fois les Jeux Olympiques d'Hiver ! La compétition, entièrement dédiée aux sports d'hiver, attire alors plus de 10 000 spectateurs. Organisés la même année que les Jeux Olympiques d'Été pendant 70

ans, les JO d'Hiver sont finalement décalés des JO d'été de deux ans, à partir de 1994.

Jeux Olympiques d'Amsterdam, en 1928 : l'athlétisme est ouvert aux femmes

En 1928, à Amsterdam, les femmes décrochent enfin le droit de disputer les épreuves de gymnastique et d'athlétisme. Sur 2883 participants, 277 athlètes sont alors des femmes ! Ce qui, pour Pierre de Coubertin, constitue "un affront majeur à la grandeur et à la pureté originelle de la compétition".

Jeux Olympiques de Berlin, en 1936 : Jesse Owens défie Adolf Hitler

Au pouvoir depuis 1933, Adolf Hitler compte bien utiliser les Jeux Olympiques qui se déroulent à Berlin, en 1936, promouvoir encore et toujours l'idéologie nazie. Mais tout ne se passe pas tout à fait comme le führer l'avait prévu. Car ce n'est pas un Allemand qui s'apprête à marquer les esprits des plus de 100 000 spectateurs présents cette année-là, mais Jesse Owens, un athlète afro-américain. Et c'est notamment face à l'allemand Luz Long que Jesse Owens remporte l'épreuve de saut en longueur. Bien sûr, l'embrassade des deux sportifs, survenue juste après la victoire de l'Américain sous les yeux de Hitler, a, elle aussi, marqué les esprits !

Jeux Olympiques de Rome, 1960 : exploit du marathonien Abebe Bikila

Abebe Bikila, alors inconnu et soldat de l'armée éthiopienne, intègre les JO à la dernière minute pour remplacer un athlète blessé, sans être préparé ni correctement équipé. Si bien que c'est totalement pieds nus qu'Abebe Bikila achève les 42,195 km du marathon. Est-ce que le soldat vient de remporter l'épreuve des Jeux Olympiques, à la grande surprise générale ? Oui. Est-ce qu'en terminant la course en 2 h 15 et 16 secondes, Abebe Bikila vient de battre le record du monde de 8 secondes ? Bien sûr ! Est-ce qu'il devient alors le premier médaillé d'or de l'histoire de l'Afrique de l'Est ? Absolument ! Est-ce qu'il remporte une nouvelle fois cette épreuve quatre ans plus tard aux Jeux Olympiques de Tokyo ? Évidemment.



...et première participation des athlètes en fauteuil roulant

Mais les Jeux Olympiques de Rome, en 1960, marquent aussi les grands débuts des jeux paralympiques. En 1948, en marge des Jeux Olympiques, à Londres, s'organise grâce au neurochirurgien Ludwig Guttmann une compétition à laquelle participent 16 vétérans en fauteuil roulant. Les épreuves ? Du tir à l'arc et du netball. Douze ans plus tard, à Rome donc, le Comité international olympique accepte de consacrer une compétition à 400 athlètes souffrant chacun d'un handicap. Une compétition alors baptisée "les IXe Jeux Internationaux de Stoke Mandeville" en référence aux Jeux internationaux de Stoke Mandeville auxquels, en 1952, avaient participé plusieurs vétérans.

Jeux Olympiques de Mexico, en 1968 : le poing levé contre la ségrégation aux États-Unis

C'est dans un contexte politique tendu que s'organisent, en 1968, les Jeux Olympiques de Mexico. Nous sommes à peine quelques mois après l'assassinat de Martin Luther King, et la ségrégation fait rage aux États-Unis. Si les athlètes noirs américains sont encouragés à boycotter les Jeux, Tommie Smith et John Carlos, eux, sont bien décidés à utiliser la visibilité des JO pour manifester de manière pacifique pour le respect de leurs droits civiques. À l'issue de la compétition, et une fois sur le podium, les deux athlètes lèvent chacun leur poing, vêtu d'un gant, en l'air. Si le geste des sprinteurs est similaire au salut symbolique des Black Panthers, Tommie Smith déclarera plus tard qu'il s'agissait surtout d'un "salut pour les droits de l'Homme". Également présent sur le podium : l'australien Peter Norman, dont le blouson est décoré des badges de l'Olympic Project for Human Rights. Si l'image a très rapidement fait le tour du monde et représente, encore aujourd'hui, l'un des événements les plus marquants de l'histoire des Jeux Olympiques, les deux athlètes ont tout de même été exclus définitivement des Jeux, suite à leur geste symbolique, par le Comité international olympique.

Jeux Olympiques de Montréal, en 1976 : boycott de plusieurs pays africains contre l'Apartheid

En 1976, ce n'est pas moins de 22 pays africains qui décident de boycotter les Jeux Olympiques qui se déroulent cette année-là à Montréal, dans un mouvement lancé par la Tanzanie. La raison ? La présence de la Nouvelle-Zélande à ces JO, pays jugé complice du régime de ségrégation qui sévit en Afrique du Sud depuis 1948. En effet, les nations africaines

reprochent au pays d'avoir envoyé, plus tôt dans l'année, son équipe nationale de rugby en Afrique du Sud pour disputer plusieurs rencontres, en plein Apartheid. Indignés face à "la collaboration des autorités sportives de Nouvelle-Zélande avec l'Afrique du Sud raciste en dépit de la condamnation par le monde entier de telles relations", les 22 pays d'Afrique contactent donc le Comité international olympique pour que la NZ soit interdite de JO cette année-là. Mais la demande se solde par un échec. Plus de 7 000 athlètes refuseront donc de se rendre à Montréal pour participer aux Jeux Olympiques de 1976.

Jeux Olympiques de Moscou, en 1980 : riposte en pleine Guerre Froide

C'est dans un contexte historique et international on ne peut plus... froid que se déroulent les Jeux Olympiques de Moscou, en 1980. Et pour cause, ces derniers ont lieu en pleine Guerre Froide, entre les États-Unis et l'URSS. Les États Unis appellent donc à boycotter les Jeux qui se déroulent cette année-là en "territoire ennemi". Et pas moins de 67 pays occidentaux répondent à l'appel, prétextant vouloir protester contre l'invasion de l'URSS en Afghanistan. Cette même année, et alors que la Pologne se trouve sous l'influence de l'Union soviétique, l'athlète polonais Wladyslaw Kozakiewicz remporte l'épreuve de saut à la perche (établissant au passage un nouveau record du monde à 5,78 mètres de haut) contre l'athlète soviétique Konstantin Volkov. Et ce, malgré les tentatives de déconcentration du public rythmées par des sifflets et des insultes. Après avoir été déclaré gagnant, le Polonais ne manque pas d'adresser un joli bras d'honneur au public... avec le sourire.

En réponse au boycott de 1980, quatre ans plus tard, lors des Jeux Olympiques de Los Angeles, l'Union soviétique ainsi qu'une quinzaine de pays du bloc soviétique boycottent à leur tour, les JO.

Jeux Olympiques de Sydney, en 2000 : Corée du Nord et Corée du Sud sous un même drapeau

En cette année 2000, lors des Jeux Olympiques qui se déroulent à Sydney, la Corée du Nord et la Corée du Sud choisissent de s'unir et de défilier ensemble, sous un même drapeau et dans des uniformes identiques, lors de la très symbolique cérémonie d'ouverture. Sur ce drapeau, un fond blanc sur lequel figure une Corée unifiée, de couleur bleue. Une image rare et marquante, que les spectateurs des Jeux Olympiques qui se déroulent en 2018 à Pyeongchang ont pu voir de nouveau.

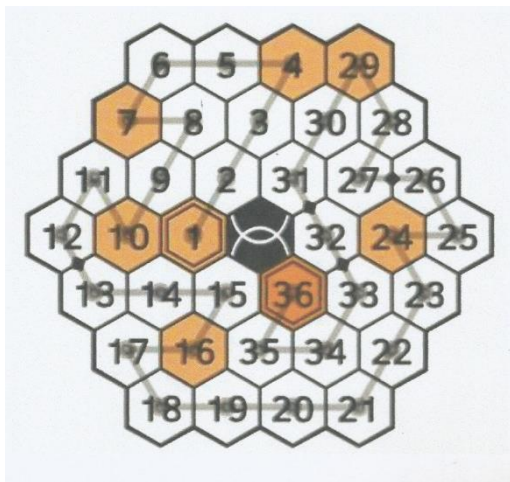


Vos jeux

Solutions : Jeux du numéro 42

1/ le Rikudo

2/ Quiz



A / FIGEAC – B / GOURDON - C / L'ARC DE DIANE – D / LES MONTCUQUOIS

E / PUY L'ÈVÈQUE – F / LE CHATEAU DE MONTAL – G / ANDRÉ BRETON

H / LA DORDOGNE – I / LA SPORTELE – J / D'ARAIGNÉE

K / DES FRESQUES MURALES DU QUINZIÈME SIÈCLE

Vos jeux de l'été 2024

1/ SUDOKU avec des lettres, proposé par Maxime

C'est le principe du sudoku mais avec des lettres.

Chaque ligne, colonne et carré doit contenir les 9 lettres de la grille, soit pour ce sudoku :

A / B / E / I / U / M / N / R / S

- Chercher logiquement l'emplacement de chaque lettre.
- Le mot mystère doit apparaître dans la colonne grisée.

B	R						E	U
N		I				S		R
			R		A			
			N	M	S			
	M	B				U	S	
			U	A	B			
			M		E			
E		A				B		M
U	S						N	E

2/ Page suivante, Laurence et Monique vous proposent de partir à la recherche de quelques éléments typiques de Lugagnac ou du Lot qu'elles ont insérés dans une affiche des Jeux Olympiques.

9 éléments sont à trouver. Bonne enquête !





Echanges et exercices



LE VIDE GRENIERS ET LES TALENTS - le 9 mai

Exposants





Quelques uns des Talents



Karine



Gisèle



Dom



Laurence



Marie

Et du côté petite restauration et buvette

Côté cuisine : Norbert et Sophie à la caisse, Mariano, Maxime, Patrick et Olivier à la cuisson des frites et Jean à celle des saucisses.

Côté buvette : Morgan, Florian et Thibault.



la Fête du pâturage - 11 MAI



Rando autour de Saillac le 1^{er} juin



Bébé faucon crécerelle rencontré en chemin



Les chorales de Lugagnac et de Limogne le dimanche 2 juin



- En haut à gauche : Le Petit Chœur de Lugagnac
- En haut à droite : Chantier Voix de Limogne
- En bas à gauche : les cheffes de chœur
- En bas à droite : les nombreux amateurs

SOIRÉE ASTRONOMIE DU 15 JUIN



Le Comité de Rédaction de l’Echo des Cazelles, bulletin de liaison de la Mairie de Lugagnac, remercie toutes les personnes ayant participé à l’élaboration de ce numéro.